

# NUMERO 47.

## JOURNAL GÉNÉRAL DE L'EUROPE.

SAMEDI 18 AVRIL 1789.

*POLOGNE : Preuve complete d'intentions sinistres contre la Russie ; Inconséquence dans toute cette politique ; Suite des nouveaux impôts ; Unanimité à cet égard ; Nouvelles diverses.*

Ce qui étoit juste alors , doit l'être à présent ; j'ai peine à concevoir pourquoi l'on tient aujourd'hui une conduite diametralement opposée.

*Oeuvres Posthumes de FREDERIC II.*

Dans ce moment-ci trois objets principaux attirent notre attention sur cette république, & y ont fait la matiere des délibérations de ses Etats assemblés en diete dans leurs dernieres séances. Ce sont en premier lieu les voies de fait qui se sont commises sur les frontières entre quelques soldats Polonois & un détachement Russe. On a déjà dit qu'une division du régiment de Chertou, cavalerie, étoit entrée dans la terre de Szmila, territoire de Pologne, appartenant au prince Potemkin ; l'on a vu ( N<sup>o</sup>. 44 pag. 286 ) comment l'ambassadeur a excusé le séjour de cette troupe, sous prétexte que les chevaux avoient besoin de repos & de fourrage dont ils manquoient. Cette division étoit composée de 50 hommes ; mais lorsqu'elle tenta d'entrer sur le territoire de la république, elle éprouva une résistance inattendue & opiniâtre, de la part d'un piquet de cavalerie Polonoise, composée seulement de 10 hommes. On dit que les Russes voulant forcer le passage, employerent la violence & firent feu les premiers. Mais les Polonois riposterent avec vigueur & un tel succès, que malgré l'infériorité du nombre, ils forcerent les Russes à se retirer, après leur avoir tué un homme & blessé plusieurs. Voilà du moins avec quelles circonstances le rapport de cette affaire a été fait à la

TOME II.

Y

diète. L'on n'a point de peine à comprendre la vive sensation qu'elle y causa ; & avec quelle avidité le parti patriotique ou anti-Russe saisit cette occasion de donner une libre carrière à son animosité contre cette nation. Cet enthousiasme de fureur fut suivi d'un autre plus louable , quoique dicté par le même esprit. On ne fut quels éloges , quelles récompenses donner aux braves gens qui avoient fait un coup de main si hardi & si heureux. Plusieurs membres s'empresserent à l'envi de leur destiner une partie de leur revenu en gratification ; & le notaire de camp de la couronne , M. Rzewusky entr'autres , offrit à cet effet la moitié de ses appointemens , faisant une somme de cinq mille florins Polonois ; enfin il fut proposé de les avancer tous en grade. --- Mais en même tems qu'on louoit leur conduite , on se permit les censures les plus violentes sur celle du grand-maitre d'artillerie de la couronne , le comte Potocky , commandant des troupes de la république sur les frontieres. On trouva ou l'on crut trouver dans le rapport qu'il avoit fait de la même affaire , une partialité marquée en faveur des Russes ; les amis du comte prirent sa défense , & il en resulta un débat très animé , qui dura plusieurs séances ; mais qui fut terminé enfin à l'avantage du grand-maitre , puisqu'il fut arrêté , que loin de censurer sa conduite , les marechaux de la diète lui écrivoient *« que les Etats rendoient justice à l'exactitude avec laquelle il remplit ses devoirs , en qualité de commandant des troupes de la république »*.

Ces scenes sont plus que suffisantes sans doute pour montrer jusqu'à quel point la prevention contre les Russes est portée. Mais on en a une preuve encore plus manifeste dans la demarche qu'ont faite les Etats auprès de la cour de Prusse , pour former des liaisons plus étroites , soit avec cette puissance , soit avec telle autre puissance de l'Europe , dont le cabinet de Berlin conseillera l'amitié. Nous ne nous étendrons pas fort longuement sur cette circonstance , que l'on a pu apprecier en lisant la note remise à cet effet par l'ambassadeur de Pologne à Berlin , & la reponse des ministres Prussiens (*Voyez la feuille d'Annonces N<sup>o</sup>. 45*). Mais nous ne pouvons nous dispenser de faire une reflexion , qui saute aux yeux des lecteurs attentifs. Si la cour de Russie étoit

aussi prompt à prendre la mouche que l'a été celle de Prusse, en faudroit-il beaucoup davantage pour l'exciter contre la republique, & la déterminer à porter la guerre dans son sein ? Qu'on se rappelle en effet ce qui se passa au commencement de la diete actuelle ; & quels furent les premiers pretextes de la révolution que nous avons vu s'operer en peu de mois dans le système de la republique. Qu'on se rappelle, comment, sur le simple soupçon qu'il étoit question d'un traité d'alliance entre le roi & les Etats de Pologne d'une part, & la Russie, il s'éleva à la diete un parti puissant qui s'opposa à cette union ; comment ce parti fut chaudement soutenu par la Prusse ; comment cette puissance se gendarma contre le projet d'une telle alliance, & la trouva dangereuse & nuisible pour la republique, en la mettant plus étroitement dans la dépendance de la Russie ; comment enfin & le parti de l'opposition & le ministère Prussien soutinrent avec chaleur, & avec raison peut-être, que la Pologne ne devoit point ambitionner, avec quelque puissance que ce soit, d'autres alliances que celles qui résultoient des derniers traités avec les puissances copartageantes. Et voilà cependant qu'aujourd'hui le même parti propose d'unir la republique avec une ligue déjà trop formidable, qui n'a que de vœux ambitieuses, qui ne cherche qu'à semer la discorde dans toute l'Europe, en quoi elle n'a déjà que trop bien réussi ! Et voilà que ces patriotes si purs, si conséquens sur-tout, forment le dessein de mettre leur patrie sous la dépendance de deux rois, qui ont fait leurs preuves dans l'art d'affervir les republiques à leurs volontés. . . . . Fut-il jamais plus visible que la fureur des partis, qu'une aveugle animosité de quelques magnats contre la cour de Pologne & celle de Russie, ont été les seules causes, les seuls agens de cette révolution si admirable ?

Les effets au reste s'en perpétuent ; & si les Polonois n'ont rien négligé pour provoquer enfin le ressentiment & la vengeance des Russes, il faut avouer en même tems qu'ils prennent toutes les précautions pour en repousser les coups. C'est à tort qu'on avoit regardé comme chimérique le projet conçu dès l'origine de cette diete, de porter à cent mille hommes effectifs les forces de la republique. On foudroie sur-

tout cette prétendue impossibilité sur la difficulté de lever les sommes suffisantes pour leur entretien , & en effet il ne s'agissoit de rien moins que d'augmenter tout-à-coup les impôts de plus du double , c'est-à-dire , de les porter de 25 millions de florins Polonois à la somme de 62 millions. Mais de quoi n'est pas capable l'enthousiasme en general quelqu'en soit l'objet ! ses effets sont incalculables.

Voilà près de deux mois que la diete s'est occupée de cet objet si important ; & nous avons vu précédemment , comment après avoir balancé entre divers plans proposés pour lever la taxe additionnelle de 37 millions , l'on s'étoit enfin arrêté sur une augmentation de l'impôt du timbre , & une taxe nouvelle sur les revenus territoriaux. Nous avons vu encore que cette taxe avoit été portée très haut sur les revenus des starosties , sorte de benefices laïcs , un peu moins sur ceux des ecclésiastiques , auxquels on s'est borné à demander 20 pour cent , outre la continuation de l'ancien don gratuit. Ce fut dans la 75me. séance que l'on prit cette résolution , & les suivantes y compris la 80me. , ne furent employées qu'à différens réglemens de détails relatifs au même objet. Nous ne nous arrêterons qu'à une seule de ces circonstances incidentelles.

C'est celle qui concerne les biens & les sommes qui sont restés dans la Pologne , ainsi que les biens appartenant autrefois aux religieux qui ont été séparés de la république lors du partage du pays. Le prince primat dans la 79me séance proposa , qu'avant de rien décider sur ce sujet , il fut nommé une députation pour en examiner toutes les faces , & faire rapport aux états. du résultat de leur examen ; le roi agréa cette proposition , & l'on en chargea la même députation qui avoit été nommée pour examiner les constitutions.

Dès la séance suivante ; elle fut en état de faire son rapport , en conséquence duquel le prince primat lut un projet , concernant la manière d'employer ces biens pour l'intérêt public. Après cette lecture le chate-lain de Lukow proposa d'employer aux besoins de l'armée les 400 mille florins qui avoient été accordés hors des mêmes biens à l'université de Cracovie ; & il s'appuya sur ce que cette academie possédoit déjà

dés revenus confiderables, indépendamment de ceux-là. M. Suckdolki, nonce de Chelm, fut de la même opinion, & loua beaucoup l'arrangement, qui avoit été fait par le prince primat à l'égard des dites fommes & de quelques villages cédés à l'hôpital de St. Lafare à Cracovie.

Ces affaires terminées, on entama une queffion d'une importance bien plus grande, & fur laquelle on s'attendoit aux plus vives difcuffions; mais on fut bien agréablement trompé, & l'accord qui regna, l'harmonie avec laquelle on consentit unanimement à la propofition, fera fans doute une époque mémorable dans les annales de la Pologne. Après avoir taxé les ftarosties & les biens du clergé, il s'agiffoit de mettre une taxe équivalente fur toutes les autres propriétés. On eut fait à peine la propofition de prendre 10 pour cent fur les dits revenus, qu'elle fut fur le champ agréée par acclamation; l'entouffiasme même fut fi grand, qu'un feul nonce ayant voulu reclamer, plusieurs autres s'écrierent que c'étoit trop peu de prendre 10 pour cent, qu'ils en offroient 15. On n'accepta point cette offre généreufe, mais elle produifit l'effet de fermer la bouche à l'oppofant.

Le roi fut touché jufqu'aux larmes de cet élan de patriotifme, dont les fuites font d'autant plus importantes, qu'il acheve de mettre la république en état de faire dans fes troupes la majeure partie de l'augmentation projetée. L'on calcule effectivement que cette taxe produira 10 millions de florins Polonois, lesquels joints aux 25 millions d'anciens revenus, au produit de la taxe fur les ftarosties & les biens du clergé évalués à 8 millions, à trois autres qu'on efpere tirer de l'impôt fur le tabac, de celui du timbre & des bénéfices de la loterie, enfin à 6 millions qui proviendront de l'accife, de quelques remifes que le roi a faites, des Juifs, & de divers autres articles de moindre conféquence, feront un total d'environ 50 millions de florins. Il fera d'autant plus facile avec ces revenus de faire face à toutes les dépenses publiques, & à l'entretien de 60 mille hommes au moins, qu'il eft à remarquer que l'Etat n'a aucune dette.

Mais ce patriotifme ne fut plus le même le lundi

suivant, lorsqu'il fut question d'une proposition pour faire cesser l'odieuse & injuste servitude, dans laquelle les seigneurs tiennent encore leurs vassaux. La noblesse fut sourde à cette demande ; & tandis qu'elle prêchoit si haut pour la conservation de l'indépendance & de la liberté du pays, elle persiste à tenir dans ses fers la majeure & la plus précieuse partie de la nation.

Dans la même journée il fut fait une autre proposition relativement à l'augmentation de la cavalerie du duché de Lithuanie, qu'on demanda de compléter, en augmentant toutes les compagnies de cent hommes. Ce projet ne fut agréé que dans la 84me. séance.

C'est donc une résolution bien déterminé que celle de rendre à la Pologne la prépondérance que ses avantages naturels semblent lui assurer & de faire respecter ses alliances. Pour y parvenir d'autant plus promptement, on ne se borne pas à délibérer, mais on exécute avec la même ardeur. C'est ainsi qu'on s'occupe du recrutement de la cavalerie avec un tel zèle, que déjà on éprouve quelque difficulté à trouver des chevaux, dont le prix a considérablement haussé.

Ces précautions deviennent d'autant plus urgentes, que l'on n'est pas sans quelque crainte d'éprouver d'un moment à l'autre le ressentiment de la Russie. Cette puissance, à la vérité, continue de mettre beaucoup de modération dans ses démarches, de même que dans ses écrits ; mais l'on sent bien que cette modération est contrainte par des circonstances, que le moindre événement peut changer. De nouveaux succès imprévus remportés sur les Turcs, semblables à ceux dont on a eu l'exemple durant la campagne dernière, ou une paix subite avec la Porte suffiroient pour mettre les Russes en état de tourner leurs forces contre la Pologne. On ne voit déjà qu'avec inquiétude les troupes Russes se concentrer sur les frontières, & l'armée de l'Ukraine se joindre à celle de Catharinoslaw. On apprend en effet de bonne part que 10 mille Cosaques venus des environs d'Oczakow se sont réunis au corps qui est sous les ordres du comte de Romanzow ; que deux régimens de la même nation, ayant trouvé quelque résistance pour entrer sur les frontières de Pologne, avoient fait halte un peu en deçà, en attendant de nouveaux

ordres ; enfin que le general Russe Suworow devoit aussi arriver sous peu en Pologne, pour y former un cordon depuis Kiow jusqu'à Mohilow, le long de Dniefter. Ces mesures sans doute ne sont pas de nature à tranquilliser, quoique l'on puisse cependant leur donner pour objet le succès des operations projetées ou même déjà commencées contre les Turcs. On peut croire, par exemple, que ce sont autant de précautions prises, soit pour accélérer la prise de Bender, dont le siege se fait aujourd'hui dans les formes ; soit pour favoriser la conquête du reste de la Besarabie qui est résolue dans le cabinet de Pétersbourg.

*N O R D : nouveau complice de Benzenstiern arrêté ; impôt de guerre en Suede ; approche des hostilités : la noblesse Suedoise n'est pas encore abbatue.*

Le public jusqu'ici n'est point informé clairement des vrais motifs qui ont guidé le Suedois Benzenstiern dans son infâme complot d'incendier les flottes Russe & Danoise ; ni par conséquent, s'il faut l'attribuer à une cause supérieure. L'on ne fait, si la commission chargée de l'examen du coupable & de ses complices, est plus instruite là-dessus, quoique tous les jours elle s'occupe, durant 4 à 5 heures de leur interrogatoire & confrontation. Tout ce que l'on a pu savoir, se borne à dire, que Benzenstiern s'obstine à répondre, que c'est par un pur mouvement de patriotisme qu'il s'est porté à ce projet ; mais quand on lui demande d'où il tenoit la somme de douze mille rixdales qu'il avoit déjà payée à cet effet, d'où il eseroit avoir les autres sommes promises en recompense, il ne fait plus que répondre, & il se tait.

Cependant on découvre tous les jours de nouveaux complices, & le samedi 28 mars, on a encore été saisir le maître du petit *hôtel-royal*, un nommé Scheel, Anglois de naissance, mais qui a passé plusieurs années en Suede. Cet homme sur qui l'on a trouvé plusieurs papiers relatifs à Benzenstiern, a été conduit aussi dans les prisons de la citadelle. Il faut croire en outre que le gouvernement a déjà de fortes preuves sur la haute influence qui a dirigé leurs menées, puis-

qu'il a fait insérer dans la gazette officielle du 30 mars, deux avis relatifs à toute cette trame, ainsi qu'au refuge que le ministre de Suede avoit accordé au coupable. Nous ne repeterons pas ces articles qui ne contiennent aucune particularité remarquable, différente de celles que nous avons données précédemment. Ce sont ces articles au reste qui ont fait connoître en Suede cette nouvelle affreuse; jusqu'alors les lettres de Stockholm n'en avoient pas fait mention; mais il paroît par celles du 27, qu'alors elle y étoit publique, & qu'elle y faisoit même une sensation des plus vives.

On en conclut, ainsi qu'il étoit facile de le prévoir, qu'il ne falloit plus compter sur la paix avec le Danemark; & l'on a vu en conséquence les préparatifs reprendre avec une nouvelle vigueur. On a aussitôt remis sur le tapis l'impôt de guerre, dont il avoit été question précédemment, mais en termes fort douteux; & aujourd'hui l'on assure qu'il ne tardera point de paroître une ordonnance à ce sujet. Cet impôt sera d'un produit très considérable, si l'on en juge par un article qui en a déjà percé dans le public, & selon lequel il est statué que tous les employés de la couronne payeront sept par cent de leurs gages. On dit aussi que la banque doit ouvrir sous peu un nouvel emprunt de 15 millions de rixdales.

Il est même probable que les hostilités ne tarderont plus à commencer, puisque le département de la guerre est actuellement occupé des livraisons pour la flotte & l'armée de terre. Le bruit general étoit que l'une & l'autre commenceront leurs opérations de toutes parts, dans les premiers jours du mois de mai; & c'est pour y tout disposer que le roi s'apprete à visiter incessamment les ports de Carlscrone & de Gothembourg, ainsi que toutes les côtes & frontieres.

L'on n'espere donc plus que foiblement, que l'armistice conclu avec la cour de Copenhague, & qui expire au 15 mai, puisse être prorogé; & quoiqu'on attende dans cette capitale le retour de M. Elliot, ministre d'Angleterre, qui est en route pour y revenir, on ne se rallentit point cependant dans les travaux militaires. Déjà il se trouve dans ce port, prêts

à mettre en mer, 11 vaisseaux de ligne, trois frégates, 10 chaloupes canonnières, quatre vaisseaux garde-côte, six prames à bombe, un bâtiment insubmersible & trois bombardes. Cette flotte sera, dit-on, commandée par le contre-amiral comte de Moltke. L'escadre Russe est également prête, & il y a grande apparence que ces forces navales combinées sont destinées à quelque débarquement important. Car elles prennent beaucoup de troupes de terre à bord, & l'on compte jusqu'à 15 mille Russes déjà arrivés à Helsingoer pour s'embarquer. Nous regardons toutefois comme prématurée une nouvelle que rapportent quelques avis de Stockholm, suivant lesquels un corps Russe avoit déjà mis pied à terre dans la Scanie; il est également douteux que le regiment de Stackelberg ait reçu l'ordre de s'avancer en Finlande sur les frontières Russes, & que le regiment de la province d'Abo soit même déjà à moitié chemin de Helsingfors.

Il y a plus de fonds à faire sur ce qui concerne les affaires intérieures; mais elles sont pour le moment de peu d'importance. Tout se réduit à peu près à dire, comme à l'ordinaire, que la noblesse refuse toujours de donner son consentement à l'acte de sûreté, quoique d'ailleurs cet ordre se soit joint aux trois autres pour présenter le 23 mars, une adresse de remerciement au roi. S. M. a affecté de marquer aux nobles sa satisfaction particulière, & leur adressant la parole, elle leur a fait entrevoir que la guerre alloit leur fournir l'occasion d'acquiescer de la gloire, & de marcher sur les traces de leurs ancêtres. Ce bon accueil aura peut-être opéré un effet salutaire, & vaincu enfin l'obstination de cet ordre. L'on sait qu'il s'est encore rassemblé *in pleno*, le 31 du mois dernier à 9 heures & demi du matin, mais comme au départ du courrier à 7 heures du soir, cette séance duroit encore, on ignore ce qu'on y aura résolu. Son résultat aura décidé au reste du jour de la clôture de la diète.

## ARTICLES DIVERS.

*Hambourg le 10 avril.* On a des nouvelles authentiques de Constantinople, sous la date du 1 février, qui mandent qu'alors toutes les négociations pour la paix,

entreprises sous la médiation des cours de France & d'Espagne, étoient décidément rompues ; que la Suède avoit renouvelé avec la Porte son ancien traité d'alliance & de subside ; que le grand-visir & le capitana-pacha étoient plus que jamais en crédit ; & que la flotte Turque de la Mer-Noire alloit tenter une descente en Crimée.

*Louvain le 16 avril.* L'évêque de Bruges a suivi la même marche que celui d'Ypres. Il a répondu à la dépêche de l'Empereur du 24 février par cette lettre, en date du 12 mars.

» SIRE, en acquit des ordres portés en la dépêche de V. M. du 24 février dernier, me chargeant de les faire signifier à tous les théologiens de mon diocèse, qui n'ont pas achevé leur cours d'étude en cette science par les voies que je jugerois les plus convenables, & d'en faire conster avant l'expiration du 15 mars ; J'ai l'honneur de l'informer, que par lettres circulaires adressées aux doyens ruraux de mon diocèse & aux présidens de mes séminaires de Bruges & de la Torre à Douay, je leur ai remis à chacun une copie authentique de la dite dépêche, les requérant d'en faire lecture aux théologiens assemblés, qui n'ont pas fini leur cours & se trouvent dans leur département respectif ; à quoi ils ont tous satisfait comme il conste par leurs réponses par écrit ci-jointes en original, cottées I jusques & compris II. »

» En remplissant ainsi les ordres de V. M., aussi avant que possible, je la supplie en toute humilité de prendre en considération, que mon obéissance ne sauroit envelopper aucun acquiescement à la suppression de mon séminaire épiscopal, non plus qu'à l'établissement d'un séminaire-général à Louvain. »

» J'ai l'honneur d'être &c.

*Signé* FELIX, évêque de Bruges.

Le même prélat a également écrit au comte Baillet, nouveau supérieur du séminaire-général, une lettre fort singulière, conçue en ces termes.

» Monsieur, peu au fait de complimens, comme vous l'aurez reconnu, lorsque j'eus l'honneur de vous recevoir chez moi l'été passé, je vous prie de vous en

convaincre de plus en plus, & d'être persuadé qu'on ne sauroit être avec plus de sincérité, monsieur, votre très-humble serviteur. »

Etoit signé FELIX, évêque de Bruges.

*A Bruges, le 20 mars 1786.*

Son éminence de retour ici a prêché aujourd'hui à trois heures de l'après-midi, à l'église collégiale de St. Pierre, sur la résurrection de N. S. Le sermon a été suivi d'un salut solennel.

*Metz le 9 avril.* Les députés élus par les trois ordres du bailliage de cette ville, ainsi que ceux qui ont été nommés dans les bailliages de Thionville, Longwy, Sarrelouis & dans les prévôtés royales de Sarbourg & Phalsbourg, composant l'arrondissement fixé par les réglemens des 7 février & 20 mars derniers, s'assembleront à Metz le 15 de ce mois, au nombre de 36 à l'effet de procéder par forme de réduction & par la voye du scrutin, au choix de huit d'entr'eux, qui composeront les deux députations aux Etats-generaux.

Le Clermontois & le Verdunois ont fait leur nomination ; voici leurs députés. (1) *Clergé* : M. l'abbé *Coster*.

1) Nous ajouterons ici la suite des noms des députés qui nous sont parvenus, depuis le 9 Avril, où il en a été fait mention pour la dernière fois. (*Voyez N<sup>o</sup>. 43, pag. 263.*)

*Suite de la liste des députés aux Etats-généraux*

*Abbeville* : *clergé*, M. le curé *d'Ailly-le-Clocher* ; *noblesse*, M. le comte *de Cracy* ; *Tiers*, MM. *Duval de Grandpré*, avocat ; *Delatre*, négociant.

*Alençon* ; *clergé*, MM. *Leclerc*, curé de la Cambe ; *Dufresne*, curé de Ménil-Durand ; *noblesse*, MM. le marquis *de Vriigny* ; *Chalouet*, conseiller au parlement de Normandie, *Tiers*, MM. *Bessey de Courmesnil*, procureur du roi en l'élection ; *Goupi de Préselne*, ancien lieutenant-général ; *de Colombel de Bosaularn*, négociant ; *Bigot de Beauregard*, Maire de Doutront.

*Angers* : *Clergé*, Mrs. *Chalifet*, curé de Soulanie ; *Beaugard*, curé de Dandard ; *Rabbin*, curé de Cholet ; *Mistinez*, chanoine régulier de Daon. *Tiers*, Mrs. *Milscnt*, lieutenant-particulier à Angers ; *Brevet de Vaugour*, avocat du roi à Angers ; *de Maujeres*, conseiller au présidial d'Angers ; *Lemignon*, ancien lieutenant criminel à Baugé ; *de Volney*, à Craon, indiquée ci-devant ; *Allard*, notaire à Chateau-léon ; *le Riche*, bourgeois à Angers ; *le Peun de la Mervilliere*, propriétaire.

chanoine à Verdum, frere du commis des finances; *Noblesse*. M. le baron de Pouilly. Tiers. M. Deulneau

*Annonai* : *Noblesse*, M. le marquis de Sautieu ; Tiers. MM. Boissy d'Anglas ; Monneron.

*Bourges* : *Clergé*, MM. l'Archevêque de Bourges ; de Villehanois, Curé de St.-jean de Bourges ; Yvernault, Chanoine de St.-Ursin ; Poupard, Curé de Sancerre ; *Noblesse*, MM. le Comte de la Chatre ; le marquis de Bouthilliers ; le Vicomte de Lamerville ; de Bengy de Puyvall ; Tiers. MM. Boery ; Poya ; le Grand ; Thoret ; Sallé de Choux ; Baucheton ; Grangier ; Auclerc des Costes.

*Bourg en Bresse* : *clergé*, MM. Gueidan, curé de St-Tri-  
vier ; Bottex, curé de Neuville-sur-Ains ; *noblesse*, MM. de la Beviere ; de Sandrans ; tiers, MM. Populus, avocat à Bourg ; Bouvevron, Curial de Treffort. Gauthier des Or-  
cieres, avocat ; Picquet, avocat à Bourg.

*Boulogne-sur-Mer* : *clergé*, M. de Meric de Montgasin, vicaire-general de Boulogne ; *Noblesse*, M. le duc de Ville-  
quier ; tiers, MM. Lateur & Gros, avocats.

*Chaumont en Bassigny* : *clergé*, MM. Aubert, curé de Couvignon ; Monnel, curé de Vandelaucourt ; *noblesse*, MM. le comte de Choiseul d'Aillecourt ; le comte de Clairmont d'Avranville ; tiers, MM. Mongeotte de Vigne, procureur du roi au bailliage de Chaumont ; Laloi, medecin ; Jeanny, avocat à Brienne ; Morel, propriétaire-cultivateur à Vefaigne sous la Faulche.

*Charolois* : *Noblesse*, M. le marquis de la Côte.

*Château Thierry* : *clergé*, M. Thiriat, curé de St. Cre-  
pin de Château Thierry, nobl., M. de Grimberg de Bel-  
leau, lieutenant des maréchaux de France, Tiers, Mrs Pin-  
terel de Louverny, lieutenant-général ; Harmand, avocat.

*Clermont Ferrand* : *clergé* Mr. l'Evêque de Clermont ; nobl. M. le comte de Montboissier ; tiers, Mrs. Gautier de Biauzat, avocat ; Monestier, medecin.

*Evreux* : *clergé*, Mrs. de Lalande, curé d'illiers ; Lin-  
dal, curé de Ste.-Croix de Bernay ; tiers, Mrs. Buchey  
des Nois, conseiller au bailliage de Bernay ; le Maréchal,  
négociant à Ruyles ; Beauperey, propriétaire à la chapelle  
Montgenouil près Gacé ; Buzot, avocat à Evreux.

*Gien* : *Noblesse*, M. de Villiers.

*Langres* : *Clergé*, M. l'Evêque Duc de Langres ; *No-  
blesse*, M. de Froment ; Tiers. MM. Thevenot de Maroi-  
se, Avocat ; Henriet de Montigny.

*Laon* : *Clergé*, MM. le Curé de St-Pierre-Mont ; le  
Curé de St-Martin, de la ville de Noyon ; *Noblesse*,  
le Comte de Miremont, capitaine de dragons ; Tiers, MM.  
le Cartier, Maire de Laon ; de Vieville, subdélégué à  
Guise ; de Visme, Avocat à Laon ; le Letz de la Ville-  
aux-Bois, subdélégué à Laon ; Bailly, Laboureur près  
Concy ; le Clerc, Laboureur entre Noyon & Nesle.

*Le Perche* : *clergé*, M. le François, curé du Mage ;

**Lieutenant de maréchaussée, & Duprè du Bally** procureur fiscal Clermontois. Ce dernier est un homme

*noblesse*, M. le comte de *Puisfaye*; *tiens*, MM. *Bailleul*, président de l'élection du Perche; de *Margonne*, negociant à Nogent.

*Libourne*: *clergé*, M. le curé de *Senectere*; *noblesse*, M. *Dupuch de Mont-Breton*; *tiens*, MM. *Damas*; *Mejstre*.

*Lille*: *tiens*, Mrs. *Chomhart*, fermier à Herlies; *Wartzel*, avocat à Lille; *Lepoutre*, fermier à Linfelle; *Schepers*, directeur de la chambre de commerce.

*Lyon*: *Clergé*, MM. l'abbé de *Castellas*, Doyen du chapitre & comte de Lyon; l'abbé *Charrier de la Roche*, Prévôt, Curé d'Enay; l'abbé *Flachat*, Curé de St-Chammond; l'abbé *Mazyet*, Curé de Rochetaillé, *Noblesse*, Messieurs le marquis de *Montdor*; *Boesse de Tenury*; le marquis de *Loras*; *Deschamps*, fils, Avocat. *Tiens*. Pour la ville: MM. *Milanois*; *Périsse du Leu*; *Couderc*; *Goulard*, l'aîné. Pour le plat-pays: MM. *Basset*; Lieut-Général de la Sénéchaussée, *Girard*, médecin à Taras; *Bouchardier*, négociant à St-Chammond; *Treuillet*, propriétaire à Charlieu.

*Le Mans*: Au numero 43, nous avons indiqué Monsieur le comte de *Tesse*, seul député qui nous fût alors connu; voici la liste totale que nous sommes parvenus à nous procurer. *Clergé*, MM. *Bourdet*, Curé de Boire; *Bertherault*, Curé de Teillé; *Grandin*, Curé d'Ernée; *Femusson*, Curé de Donfront, chanoine regulier; l'évêque du Mans. *Noblesse*. MM. le marquis de *Montesson*; le chevalier de *Hercé*; le vidame de *Vasse*; le comte de *Tesse*; le marquis de *Baïlly de Frenay*; *Tiens*. MM. *Anjubault de la Roche*, lieutenant-general de Laval; *Heliand*, tresorier du bureau de Charité, au Mans; de *Jouye des Roches*, lieutenant-general du Presidial du Mans; *Maupetit*, avocat du roi, à Mayenne; *Lafnrier*, négociant à Laval; *Guerin*, maître de Forges de la Gaudiniere; *Menard de la Groye*, conseiller au Presidial du Mans; *Delalande*, lieutenant de Maire d'Ernée; *Gournay*, avocat à Mayenne; de *Beaumont*, conseiller à l'élection du Mans.

*Moulins*: *Noblesse*, MM. le comte de *Douzon*; le marquis de *Coiffé*; le marquis de *Tracy*.

*Nemours*: *tiens*, au lieu de M. *Berthier*, procureur, indiqué, precedemment, lisez: M. *Berthier*, ancien avocat au parlement & au bailliage de Nemours, baill. de Puiseaux. Monsieur le Vicomte des *Fossez*, Lieutenant des maréchaux de France à Concy; de *Queny*, Chevalier de St-Louis;

*Nevers*: *Clergé*, M. l'évêque de *Nevers*

*Nismes*: *Tiens*, M. *Rabaud de St-Etienne*, connu par plusieurs ouvrages excellens.

*Perigueux*: *clergé*, Mrs. *Laporte*, curé de St-Martial

très spirituel & honnête. Son éléction fait pourtant causer. On prétend que les prétentions du prince de s'accordant pas avec le vœu de la commune, il sera ex-

d'Hautefort ; *Delfau*, archiprêtre de Daglan en Sarladois. *Nobl.*, Mrs. le comte de *la Roque de Mons* ; le marquis de *Foucault de Lardimalle*.

*Peronne, Mondidier & Roye* : clergé, Mrs. l'abbé *Maurry*, prieur de Lihons ; *Delaplace*, curé de Landevoisiu, *nobl.*, Mrs. le duc de *Mailly*, le chevalier *Alexandre de Lameth Tiers*, Mrs. *Prevôt*, avocat du roi de *Roye* ; *Pincépré*, seigneur de Buire ; *Boutteville Dumetz*, avocat à *Peronne* ; *Bussi*, cultivateur à Rouvrel.

*Saintes* : clergé, MM. de *la Rochefoucault*, évêques de *Saintes* ; le prieur, curé de *Champagnolle* ; *noblese*, MM. le comte de *la Tour du Pin*, lieutenant-général ; de *Richier*, à *Mareennes*.

*Saint Flour* : clergé, Mrs. l'évêque de *St. Flour* ; *Lossier*, curé d'*Aurillac*. *nobl.* Mrs. le duc de *Caylus* ; le comte de *Conros* ; de *Rochebrune* ; *tiers*, Mrs. *Daule*, avocat du roi à *Saint-Flour* ; *Lescarié*, lieutenant-général à *Salers* ; *Armand*, avocat à *Aurillac* ; *Vialas*, avocat & juge de *Pierrefort* ; *Hebrard*, avocat à *Aurillac*.

*Sarguemines* : clergé, Mrs. *Verdet*, curé de *Wintrange* ; *Colson*, curé de *Nitting* ; *nobl.* Mrs. d'*Helmsatt*, seigneur de *Morhange* ; le comte de *Gomer*, maréchal de camp. *tiers*, Mrs. *Schmitt*, avocat à *Château Salins* ; *Antoine*, lieutenant-général de *Boullai* ; *Mayer*, propriétaire de la verrerie de *Creutzwale* ; *Voidel*, avocat à *Morhange*.

*Saint-Jean d'Angely* : clergé, M. le prieur-curé de *Moragne* ; *noblese*, M. de *Beauchamps*, de grand fief ; *tiers*, MM. de *bonne-gens des Hermetans*, lieutenant-général de la sénéchaussée ; *Regnault*, avocat.

*Troyes* : clergé, MM. *Dubois*, curé de la *magdeleine* ; le doyen de *Maligny* ; *noblese*, Mrs. Mrs. le marquis de *Mesgrigny* ; le marquis de *Crillon Tiers*. *Camuast de Belcombre*, négociant ; *Baillet*, avocat à *Ervy* ; *Jeannet*, procureur du roi de l'élection de *St-Florentin* ; *Jeannet*, négociant à *Arcys sur-Aube*.

*Villefranche de Rouergue* : clergé, Mrs. l'abbé de *Villaret*, vicairé-général de *Rhodes*, *Malrieu*, curé de *Loubens*, *nobl.* Mrs. le comte de *Bournaçal*, le comte de *Vezins*. *Tiers*, Mrs. *Manhaval*, propriétaire cultivateur ; *Andurand*, avocat de *Ville-franche* ; *Lambel*, propriétaire-cultivateur de *Viviers*.

*Vitry le François* : clergé, Mrs. *Dumont*, curé de *Villers* devant le *Thours* ; *Brouiller*, curé d'*avise*. *Nobl.*, Mrs. de *Ballidart* ; le comte de *Faitly Tiers*, au lieu des noms indiqué N<sup>o</sup>. 43, Mrs. le *Sure*, lieutenant-général à *St. - Menehould* ; de *Crancé de Ballham* ; *Barbis*, lieutenant-général à *Vitry* ; *Poullain de Boutteincourt*.

posé à trahir l'un ou l'autre. Dans l'assemblée de Varenne, il étoit question de savoir, si l'on demanderoit que les tailles fussent payées préférentement au roi qu'au prince, qui les a retenues dans le contrat d'aliénation. Un paysan a observé qu'il falloit préférer l'acheteur au vendeur. Dans l'assemblée de Mets, Duplex, natif de Longwy curé du diocèse, montieur s'étoit présenté en habit rapiécé, l'évêque lui en fit des reproches; il lui dit: Monseigneur, si j'ai un mauvais habit, c'est que mes revenus sont destinés non à me vêtir élégamment, mais à nourrir les pauvres de ma paroisse; & si j'étais évêque de Mets, il n'y en auroit pas dans mon diocèse.

A Nancy l'élection n'est pas encore faite; M. le chevalier de Boufflers intrigue pour éloigner les privilégiés & les gens de robe de la députation du Tiers. Il a donné mardi dernier un repas somptueux à 180 paysans, avec qui il s'est entablé, qu'il a égayé par des chansons, & qu'il a conduit ensuite à la comédie.

*Bar le 10 avril.* Voici l'élection des députés du Barrois aux Etats-generaux. Clergé, M. Aubry curé de Wel près Bar, M. Colinet curé Deville sur Iron & M. Simon curé de Wal. Noblesse, M. le Duc du Chatelet, M. le Vicomte du Hautoi & M. de Boufflard auteur d'un écrit sur les bâtards. La brigade a un peu participé à l'élection du tiers, il s'est fait une confédération des sujets des grands bailliages contre ceux des petits; & les députés du bailliage de Ville la montagne qui est de ce nombre, ont eu la bêtise de donner dans le panneau. Ils ont abandonné le lieutenant particulier du bailliage de Longuion, homme de merite, qui étoit égal en voix à M. Duquesnoy jeune avocat de Briey, que l'on connoît plus par son effervescence que sa raison, il a triomphé; & il n'y a aucun sujet des cinq petits baillages qui deutoient de nommés. Voici les élus:

- M. Wiart lieutenant de police à Pont à Mousson.
- M. Marquis avocat,
- M. Baschoche avocat du roi } à St. Mihel.
- M. Duquesnoy avocat à Briey
- M. Ubrich avocat du roi à Bar,
- M. Goffin lieutenant general à Bar.

*Pest du 2 avril.* Le 10 avril on attend à Neugradisca le F. M. baron Loudon. Son quartier est déjà préparé depuis le 10 de mars. Tous les avis disent que les Turcs se préparent à entrer cette année plutôt en campagne qu'à leur ordinaire. Ils font diverses tentatives, mais qui ne leur réussissent pas. Le 25 février 400 des leurs descendirent avec 4 bâtimens d'au-dessus de Brod l'Ykrina. Deux compagnies de Brod se mirent aussitôt en mouvement, mais les Turcs ne les attendirent pas & regagnèrent promptement leurs bateaux. Ils ramerent le long des rives opposées de la Save jusqu'à Klukar à deux lieues de Brod, y débarquèrent & se cachèrent dans les bois. Trois jours après un de nos bateaux fut envoyé avec des provisions à Sckerevze, où se trouve le bataillon de Brod, avec une simple escorte de 30 hommes. Les Turcs les chargèrent, nos soldats le défendirent vigoureusement & les forcèrent à prendre la fuite en emportant leurs morts & blessés dont le nombre n'est pas petit. Trois de nos gens furent légèrement blessés.

*Vienne le 8 avril.* S. M. l'Empereur est si parfaitement retabli de sa dernière indisposition, qu'il a commencé de reprendre son travail & ses occupations accoutumées. Ce prince a même paru en public, & dimanche dernier il a donné audience au nouvel envoyé de la république de Pologne, ainsi qu'au prince de Hesse-Hombourg qui a présenté son fils à S. M.

*Haguenau, le 8 Avril.* En conséquence de l'arrêté de l'ordre du clergé des districts réunis de Haguenau & Weissembourg, l'élection des députés dudit ordre a été faite le 4 Avril; & avant de procéder à ladite élection, tout le clergé, d'une voix unanime, a proclamé avec un applaudissement sans égal, pour premier député, S. A. S. & Emin. Mgr. le cardinal prince de Rohan, évêque & prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, qui pour le conformer entièrement aux ordres du roi, a représenté à l'assemblée que ladite élection se devoit faire par la voix du scrutin, ce qui a été exécuté à l'instant, & ledit Sgr. cardinal au e la satisfaction d'être élu unanimement par tout son clergé, qui lui est respectueusement attaché.